



Retours d'expériences d'entreprises luxembourgeoises ayant mis en place des démarches de management environnemental et d'écoconception

Vous dirigez une entreprise artisanale ou industrielle, et envisagez de vous engager dans une démarche environnementale, mais vous hésitez encore ? Peut-être même vous y êtes-vous déjà engagé mais vous souhaitez approfondir cette démarche.

Amélioration de votre performance environnementale et de votre image de marque, maîtrise et réduction des coûts environnementaux, ou bien encore différenciation de vos concurrents sont autant d'atouts qui ne manqueront pas de vous aider à franchir le pas.

D'ailleurs, vous n'êtes pas seuls. Au Luxembourg, plusieurs entreprises ont mis en place, au cœur de leurs activités, deux grandes approches environnementales existantes : le management environnemental et l'écoconception (Ecolabel, EPD).

Certaines de ces entreprises ont d'ailleurs partagé leurs retours d'expériences le 12 juin 2018 lors d'un événement [Betribler&Umwelt](#) intitulé « Session d'information : Bonnes pratiques environnementales en entreprise ». Cet événement qui a pu souligner des démarches soutenues par le gouvernement luxembourgeois a mis en évidence six grandes thématiques.

1. Approches environnementales

Les événements de sensibilisation, telle que la session d'information portant sur les bonnes pratiques environnementales, sont d'une importance capitale pour les entreprises luxembourgeoises. Une enquête sur les stratégies environnementales dans les entreprises artisanales réalisée auprès des membres de la [Chambre des Métiers de Luxembourg](#) avait révélé deux points d'améliorations, dont la sensibilisation et la formation continue. Point d'amélioration auquel s'ajoute, comme a pu le présenter Gilles Reding, Directeur du Département Affaires environnementales, technologiques et innovation de la Chambre des Métiers, la simplification des démarches administratives et le soutien financier de l'Etat.

Il existe plusieurs approches environnementales, comme l'a expliqué Lucien Hoffmann, Directeur du département « [Environmental Research and Innovation](#) » ([ERIN](#)) du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) :

- Les **approches globales « site »**, ou le management environnemental, qui permet d'améliorer en continu les performances environnementales de l'entreprise, et peut se concrétiser par une certification ISO 14001 et/ou un enregistrement dans le Système de Management Environnemental et d'Audit européen (Eco Management and Audit Scheme - EMAS)
- Les **approches spécifiques « produit »**, ou l'éco-conception, qui permet l'amélioration continue orientée cycle de vie d'un produit ou d'un service, et peut être valorisée par des auto-déclarations, des Ecolabels et des déclarations environnementales de produits (EPD).



2. EMAS et Ecolabel européen : situation au Luxembourg

Au Luxembourg, les démarches portant sur l'enregistrement **EMAS** et **l'Ecolabel européen** sont encore assez peu développées. David Glod, Directeur Adjoint à l'Administration de l'Environnement (AEV), a d'ailleurs activement encouragé les entreprises à développer ces démarches dans leurs organisations, mais également à en utiliser des similaires, telles que la certification ISO 14001 et d'autres labels. L'Administration de l'environnement est en effet l'organisme compétent au Luxembourg pour l'EMAS et l'Ecolabel européen et son Service agréments et certifications en assure la promotion et leur procédure d'attribution.

D'ailleurs, Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement a remis, en 2017, pour la toute première fois au Luxembourg, les certificats EMAS à cinq entreprises nationales et un Ecolabel à respectivement, une entreprise et un hébergement touristique.

Dans le cas particulier des services d'hébergement touristique, l'Ecolabel luxembourgeois, géré par l'Oekozerter et l'Ecolabel européen cohabitent au Luxembourg. En 2017, un rapprochement de leurs critères a été fait et depuis des discussions sont en cours au niveau ministériel.

Plus largement, de nombreux autres secteurs sont concernés par des Ecolabels au niveau européen. Récemment, en mai 2018, un Ecolabel pour les services de nettoyage intérieur a vu le jour. Le potentiel est tel que des discussions sont en cours avec la SuperDrecksKëscht (SDK) pour une intégration dans la formation 'Oekocleaner', la Chambre des métiers et la fédération des artisans.

Enfin, une nouvelle initiative d'Ecolabel pour les produits financiers, plus précisément en relation avec la finance durable (*Sustainable Finance*) est en discussion.

3. Approche « site » : Management environnemental

Le management environnemental peut se concrétiser par une certification ISO 14001 ou un enregistrement EMAS. Tous deux sont valables trois ans avec un audit annuel de surveillance.

Comparaison entre les référentiels ISO 14001 et EMAS

ISO 14001	EMAS
Norme internationale ISO 14001:2015	Règlement européen (CE) N°1221/2009
Pas d'obligation de conformité réglementaire mais mise en place d'un plan d'action exigée	Obligation de conformité réglementaire
Certification ISO 14001 par un organisme accrédité	Enregistrement EMAS suite à une vérification environnementale et validation de la déclaration environnementale par un organisme agréé ou accrédité et supervisé par une autorité désignée pour chaque Etat membre
Pas d'exigence de communication externe	Communication externe (déclaration environnementale)



Bien qu'EMAS soit plus exigeant qu'ISO 14001, notamment en terme de communication externe où une déclaration environnementale est demandée, les deux référentiels ont tendance à se rapprocher depuis la révision de la norme ISO 14001 en 2015.

Thomas Hoffmann, Chargé environnement & RSE à la [SuperDrecksKëscht® \(SDK\)](#), une marque développée dans le cadre de la mission de l'Etat luxembourgeois pour une gestion des déchets écologiques, a exposé les certifications que son entreprise a mise en place ces dernières années.

Unique entreprise luxembourgeoise (hors institutions européennes) à être enregistrée EMAS depuis 2017, SDK est également certifiée ISO 14001:2015 (avec une première certification en 1999). L'entreprise a donc pu faire, dans un souci de transparence, un comparatif des deux systèmes. Avec l'enregistrement EMAS, Thomas Hoffmann a pu constater un allègement des exigences et des procédures pour les PME, rendant ainsi sa mise en œuvre par les PME et entreprises artisanales, plus rentable et plus rapide par rapport à l'ISO 14001.

Par ailleurs, pour les entreprises déjà certifiées ISO 14001, il est plus aisé de mettre en place EMAS, car celui-ci contient toutes les exigences de l'ISO 14001. La validation/ certification peut également être faite conjointement par un vérificateur environnemental pour minimiser les coûts. Ainsi, lors de l'extension d'une certification valide de l'ISO 14001 à EMAS, seule une vérification des exigences supplémentaires est réalisée.

En plus de la double certification, la SDK dispose également du label Entreprise Socialement Responsable (ESR) de l'Institut national pour le développement durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR). Et selon son expérience, commencer une démarche environnementale par ce label est largement conseillé car elle donne une vue globale de la situation de l'entreprise. De plus, l'effort engagé dans cette démarche peut être réitéré pour une variété de certifications.

4. Approches spécifiques « produit » : l'éco-conception

Sébastien Zinck, Ingénieur Senior au LIST, a expliqué les outils existants pour développer une démarche d'écoconception et d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) et a mentionné l'expertise du LIST dans ce domaine. Il a également présenté ECOPACT, un logiciel développé par le LIST pour faciliter la pratique de l'ACV par les entreprises dont les moyens pour acquérir les compétences dans le domaine sont limitées. Ce logiciel permet également la génération automatique de Déclarations Environnementales Produits (EPD).

Pour faire le lien avec les approches « site », des critères "cycle de vie" (focalisation produit) ont été intégrés dans la norme ISO 14001:2015 ce qui permettra de considérer les aspects environnementaux significatifs et impacts associés sur une "perspective cycle de vie". Pour cela, des outils simplifiés d'éco-conception sont suffisants au démarrage, mais la mise en place d'une démarche d'éco-conception est, à terme, souhaitée.

L'éco-conception consiste à intégrer l'aspect environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Il existe un certain nombre d'outils pouvant aider dans cette démarche :

- Check-lists d'éco-conception : proposent des questions sur les impacts et les améliorations potentielles et donnent des pistes d'amélioration
- Evaluation Simplifiée et Qualitative du Cycle de Vie (ESQCV) : se focalise sur certains critères environnementaux (ex : masse des matériaux, consommation énergétique en phase d'utilisation, niveau de recyclabilité) et donne des pistes plus spécifiques



- Critères d'éco-labels (si référentiels existants pour la catégorie de produit) : approche sectorielle Ex : prévoir la possibilité de séparer tout élément de masse supérieure à 50 grammes en fin de vie du produit (NF Environnement, Ameublement)
- Analyse du Cycle de Vie (ACV) simplifiée (ou "screening") : donne une vue plus large avec une identification des "hot-spots" environnementaux et permet une sensibilisation en interne
- ACV détaillée : quantification détaillée des impacts pour un support décisionnel (stratégie et projets de développement produits)
La communication environnementale est promue par les directives et autorités publiques et est utilisée par les entreprises pour différencier leurs produits sur le marché.

Trois outils de communication reconnus et normés peuvent être utilisés pour mettre en avant les performances environnementales d'un produit :

- Auto déclaration (ISO 14021) : lignes directrices
- Ecolabel (ISO 14024) : Ecolabel, NF Environnement, Blaue Angel, chacun a son référentiel, peut être orienté « Business to Business » (B2B) ou « Business to Consumer » (B2C)
- Déclaration Environnementale de Produit, EPD (ISO 14025) : communication sur les résultats de l'ACV (plusieurs pages). EPD est une synthèse de l'ACV.

Kelly Pemartin, R&D Manager chez Mc Bride au Luxembourg a exposé la certification Ecolabel pour l'application lave-vaisselle. C'est actuellement la seule entreprise luxembourgeoise qui a obtenu l'Ecolabel pour ces produits.

Mc Bride a récemment fait l'acquisition d'une société danoise spécialisée dans le développement et la production de produits verts et ayant le label Nordic Swan.

Il y a une tendance écologique qui correspond au changement de comportement du consommateur qui souhaite consommer mieux, de manière plus saine et durable. Les critères de l'Ecolabel pour les tablettes de lave-vaisselle ont été revus et publiés le 23 juin 2017. Ceux-ci étant désormais plus contraignants cela a nécessité la mise en œuvre de nouvelles formules.

La procédure de certification distingue le développement de la formule (certificat du fournisseur pour la matière première, vérification de la biodégradabilité, test de la performance) et l'emballage (niveau de remplissage minimum, 80 % de matériaux recyclés, informations détaillées).

L'obtention de l'Ecolabel présente un certain nombre d'avantages en termes de concurrence, moins d'impact négatif sur l'environnement tout au long du cycle de vie, une reconnaissance du client et de toute une communauté comme une société responsable et avec une conscience environnementale.

Cependant, il reste un certain nombre de défis à relever au niveau de la sensibilisation des consommateurs. Les produits « Eco » sont souvent considérés comme moins performants alors que les performances sont contrôlées, leur emballage est moins attractif. Côté fournisseurs, pour obtenir des matières premières qui respectent les critères de l'Ecolabel, une approche proactive et une bonne collaboration avec des fournisseurs clés est nécessaire.



Carlo Spina, Responsable département Construction, Innovation chez Contern SA, fabricant de matériaux de construction, a présenté les déclarations environnementales de produits (EPD) réalisées grâce au logiciel ECOPACT qui permet d'évaluer la performance environnementale des produits afin de soutenir le développement produit et de communiquer de manière fiable.

La motivation principale de Contern est de réduire l'impact environnemental et les coûts liés aux produits tout au long de son cycle de vie. En effet, les matières premières sont limitées et de plus en plus chères. Le transport aux différentes étapes (acheminement de la matière première, chez le client, en déchetterie) a un fort impact environnemental. La fin de vie des produits est problématique avec des décharges limitées au Luxembourg. Les clients demandent des EPD afin d'avoir un impact environnemental raisonnable. Contern crée également des produits en fonction du besoin du client, par exemple si le client est situé dans une zone de protection où l'eutrophisation est le plus important des indicateurs. Dans le cadre du Pacte Climat, les municipalités doivent s'engager à réduire la consommation de CO₂. Ecopact permet d'identifier les fournisseurs de matières premières conformes aux besoins du client.

Une nouvelle loi pour les appels d'offres a été votée. Dans le futur, le prix ne sera plus le seul critère à considérer mais la durabilité devra également être pris en compte.

Il a également exposé le concept de Product As A Service (PAAS) qui propose aux clients de louer les matériaux (exemple : pavés) pour une certaine durée et de reprendre le produit en fin de vie, évitant ainsi les coûts de transport et de mise au rebut.

5. Les aides financières

Alexander Link, Advisor National Funding chez [Luxinnovation](#) a présenté les **régimes d'aides pour la protection de l'environnement, et notamment la loi du 15 décembre 2017 relative à la protection de l'environnement**. Toutes les informations sur le régime d'aide en général et le [guide du requérant](#) (qui fournit les détails de chaque régime) se trouvent sur le site [guichet.lu](#).

Plus spécifiquement pour les systèmes EMAS et Ecolabel, Luxinnovation avait présenté les régimes d'aides lors d'un événement Betriber&Umwelt en 2017. La présentation se trouve sur le [site Internet Betriber&Umwelt](#).

Concernant le développement d'un Ecolabel, il existe des aides à l'innovation en faveur des PME, régies par la loi du 17 mai 2017 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation. Les informations se trouvent sur le site [guichet.lu](#).

Concernant la mise en place d'EMAS et ISO 14001, il existe des aides financières pour les services de conseils pour les PME artisanales ou commerciales, dans le cadre de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes. Les informations se trouvent sur le site [guichet.lu](#).



6. Des services à vous proposer

- **Luxembourg Institute of Science & Technology (LIST)**
 - **SUSTAIN** : expertise en [Environmental Sustainability Assessment and Circularity](#)
 - **Betriber & Umwelt**

Betriber&Umwelt a son site internet dédié (betriber-umwelt.lu) riche en contenus dynamiques et ciblés (actualités, e-newsletter, événements, présentations, outils disponibles en téléchargement - Commodo/CLP toolkit). Vous pouvez retrouver les :

- [Evènements Betriber&Umwelt](#) à venir.
- [Présentations de la conférence du 12 juin 2018](#)
- [Présentations de la conférence du 5 septembre 2017](#)

- **Projet Life AskREACH**

Le projet Life AskREACH s'inscrit dans le cadre du règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH). Selon l'article 33, si l'article contient des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), le fournisseur doit fournir des informations au destinataire. Le consommateur a également le droit de recevoir le(s) information(s) lorsqu'il en fait la demande.

Grâce aux outils qui seront développés lors de ce projet, les entreprises pourront suivre leurs articles via l'outil de la chaîne d'approvisionnement et fournir des informations pour la base de données. Les consommateurs pourront recevoir des informations sur les SVHC présentes dans les articles directement via une application mobile. Ceci représente un certain nombre d'avantages pour les entreprises tel que l'amélioration de la communication dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le projet vient de débiter, si vous êtes intéressé et souhaitez y participer, plus d'informations disponibles sur : www.askreach.eu

- **SuperDrecksKëscht® (SDK)**

Certaines initiatives de la SDK ont été présentées (Label SDK, Potentiel de Produit, Clever Akafen). Les labels SDK, certification pour une gestion écologique des produits de déchets dans les établissements et les entreprises et le potentiel de produit, un outil de calcul pour l'évaluation de la récupération des ressources à partir des produits des déchets, suivent la norme ISO 14024 de l'Ecolabel. L'initiative « Clever Akafen » aide le consommateur à choisir des produits écologiques dans une gamme de secteurs proposée. Les critères de l'Ecolabel sont pris en compte, voire sont plus exigeants, l'initiative est en cours de certification ISO 14024.

Deux certifications spécifiques de certains produits ont également été présentées : la certification [RAL](#) pour la production inverse d'appareils frigorifiques et la certification [REDcert](#) pour les biocarburants (huiles alimentaires à base végétale).

- **Luxinnovation**

Toutes les informations sur le régime d'aide en général et le [guide du requérant](#) (qui fournit les détails de chaque régime) se trouvent sur le site guichet.lu.



7. En savoir plus

EMAS



[Généralités, références légales, brochures, vidéos, rapports environnementaux, contacts](#)



[Etapas pour s'enregistrer](#)



[Vidéo : Alliez opportunités commerciales et performances environnementales](#)

Ecolabel



[Généralités, références légales, brochures, vidéos, contacts](#)



[Ecolabel pour les services de nettoyage intérieur](#)



Vidéo "[Fall in love with EU Ecolabel - Part 1 - FR](#)"



Vidéo "[Fall in love with EU Ecolabel - Part 2 - FR](#)"



Vidéo "[Fall in love with EU Ecolabel - Part 3 - FR](#)"



[Décision \(UE\) 2018/680 de la Commission du 2 mai 2018 établissant les critères du label écologique de l'Union européenne pour les services de nettoyage intérieur](#)



[Manuel d'utilisation de l'Ecolabel européen pour les services de nettoyage intérieur](#)